REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

MARIO KART 8 DELUXE SEASONAL CIRCUIT BENELUX

CONDITIONS GENERALES

Le concours décrit dans les **Conditions Spécifiques** ci-dessous permettant de gagner les prix mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo concernant le concours. En cas de divergence entre les Conditions Générales et les Conditions Spécifiques, les dispositions de ces dernières prévalent.

La participation au concours est ouverte aux personnes résidant en Belgique et Luxembourg, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo ou de fournisseurs impliqués. La participation est gratuite.

Les participants âgés de moins de 13 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours et accepter les présentes conditions. S'il s'avère que cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo peut décider de ne pas attribuer le prix, sauf si le participant peut prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide. Elle se réserve le droit de désigner un autre gagnant, si le gagnant initial n'apporte pas la preuve de son identité, de son âge et, pour les participants mineurs, l'autorisation de ses représentants légaux dans les [7] jours suivant la demande écrite de Nintendo.

Nintendo décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo, la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Nintendo ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix.

Le cas échéant, les prix seront envoyés à l'attention personnelle des gagnants via la poste. Nintendo ne peut être tenue responsable, en cas d'envoi du prix, de la perte, des dommages ou des retards lors du traitement par les services postaux. De même, lorsque le prix est envoyé par recommandé Nintendo ne peut être tenue responsable des dommages, de la perte ou des retards lorsque le destinataire ne récupère pas le colis.

Nintendo ne sera responsable d’aucune perte, aucun dommage ou préjudice subis en raison de la participation et/ou de l’acceptation ou de l’utilisation du prix (ou d’une partie de celui-ci), à l’exception de sa responsabilité dont elle ne peut s’exonérer légalement, auquel cas sa responsabilité sera limitée à un montant de 1000 EUR, dans la mesure où la loi le permet.

Pour autant que la loi ne l’interdise pas, la responsabilité de Nintendo sera limitée aux seuls dommages prévisibles qui sont typiques du contrat, à savoir le dommage dû au non-respect d’obligations contractuelles essentielles par le représentant officiel ou le représentant suppléant de Nintendo, et qui ne résulte pas d’une atteinte à la santé, de la mort, d’un dommage corporel ou d’une autre action sur pied de la législation applicable en matière de responsabilité du fait des produits. Par obligation contractuelle essentielle, il y a lieu d’entendre toute prestation dont le respect est essentiel pour assurer le bon déroulement du concours, et dont le participant peut attendre à ce qu’elle soit réalisée.

Nintendo n’est pas responsable des dommages autres que ceux repris dans les paragraphes précédents.

Nintendo peut modifier ces conditions de participation à chaque instant ; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les moyens de télécommunication) pour participer à l’action.

Nintendo n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l’action.

La Direction de Nintendo est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de la direction de Nintendo sont sans appel.

Pour les participants domiciliés en Belgique, la loi belge est d’application en ce qui concerne les conditions de participation et l’action s’y afférant.

CONDITIONS SPECIFIQUES

Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit Benelux

Description

Le Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit Benelux débutera le samedi 28 mai. Le circuit se compose de quatre coupes individuelles en ligne que Nintendo organisera tout au long de l'année, à savoir :

- Spring Cup
- Summer Cup
- Autumn Cup
- Winter Cup

Le circuit est réservé aux résidents du Benelux. Les joueurs d'autres pays sont exclus de la participation.

Points et classement

Les points des vingt joueurs les mieux classés à chaque coupe sont enregistrés. Ceux-ci comptent pour le classement général du Seasonal Circuit. Les dix joueurs qui auront obtenu le plus de points après les quatre coupes se qualifieront pour le tournoi final du Seasonal Circuit, qui se tiendra au printemps 2023.

Lors du Seasonal Circuit, tous les points gagnés par le joueur lors de chaque coupe sont enregistrés par Nintendo. Cependant, le classement général final ne prendra en compte que les 3 coupes dans lesquelles le joueurs a obtenu le plus de points.

Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit Benelux – Cups

Description

Le Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit Benelux débutera le samedi 28 mai. Le circuit se compose de quatre coupes individuelles en ligne que Nintendo organisera tout au long de l'année. Le circuit est réservé aux résidents du Benelux. Les joueurs d'autres pays sont exclus de la participation.

Date

La première coupe à avoir lieu est la *Spring Cup*. Elle se déroulera le samedi 28 mai 2022 de 19h00 à 20h00.

La deuxième coupe à avoir lieu est la *Summer Cup.* Elle se déroulera le samedi 6 août 2022 de 19h00 à 21h00.

Nintendo peut modifier l'horaire à tout moment sans être tenu pour responsable. Nous vous recommandons donc de consulter régulièrement ces conditions générales.

Règles

- 150 cc/Grand prix 150cc
- No teams/Chacun pour soi
- Normal items/objets – Mode Normal
- CPU/hard
- All vehicles/tous les véhicules
- Smart steering: OK/Conduite assistée : Avec
- Race limit**:** Nombre de courses : 16 courses
- Player rating 0 – 99999/Niveau des joueurs : Tous niveaux

- Code Required/Accès : Code requis

Description des prix

Prix de la Spring Cup :

Le joueur qui obtient le plus de points durant la ***Spring Cup*** *gagne* :

- 1 X Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit carrying case

Prix de la Summer Cup :

Le joueur qui obtient le plus de points durant la ***Summer Cup*** *gagne* :

- 1x Mario Kart 8 Deluxe Seasonal Circuit-racejack

Nintendo contactera les gagnants par mail.

Egalité

En cas d'égalité pour la première place (ex aequo), le joueur qui a fini les 16 courses le plus rapidement remportera le prix physique. Cela n'a aucune incidence sur les points Or ou les points Platine.

Code de conduite

Il est attendu des joueurs qu'ils rivalisent avec les autres joueurs au mieux de leurs capacités et de la meilleure façon possible. Les participants doivent éviter toute forme de tricherie ou de conduite antisportive. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de tricherie, mais aussi un comportement de triche désapprouvé et puni qui ne figure pas sur la liste.

• Piratage, comme la modification du matériel ou du système d'exploitation de la Nintendo Switch, la modification des périphériques ou la modification du code du logiciel.

• Exploiter, cela consiste en l'abus délibéré d'un bug ou l'opportunité involontaire dans le jeu d'obtenir un avantage

• Se déconnecter intentionnellement pour rejouer après un match perdant.

• Collaboration / trucage de match, ce qui signifie qu'une équipe perd délibérément une partie afin de manipuler les classements, de manipuler les têtes de série ou de recevoir une compensation en retour.

• Utilisation d'attaques par déni de service distribué (DDoS) ou de toute autre méthode pour désactiver ou retarder un adversaire pendant les matchs en ligne.

• Regarder les écrans d'un spectateur ou d'un adversaire pendant le match.

• Recevoir l'assistance d'un tiers (tel qu'un spectateur dans le public) lors de l'exécution, via des signaux transmis par des moyens électroniques (tels que les smartphones) ou par d'autres moyens (tels que des gestes).

• Utilisation de moyens illégaux afin d'améliorer la performance ou de drogues légales non approuvées (comme les drogues). Les médicaments sur ordonnance ne doivent être utilisés que par la personne à laquelle ils ont été prescrits, uniquement pour traiter la maladie ou l'affection concernée, dans les quantités indiquées dans l'ordonnance.

Toute tentative de triche sera sanctionnée de manière adéquate par un avertissement, une sanction ou une disqualification immédiate, selon la gravité de la tentative. Nintendo se réserve le droit de déterminer les sanctions appropriées au moment de la tentative de triche. Nintendo peut également décider de bloquer le compte et la console Nintendo de tout tricheur.

Une conduite antisportive, telle que (mais sans s'y limiter) le harcèlement d'autres joueurs ou du personnel de Nintendo, sera passible de sanctions similaires.

De plus, Nintendo surveillera la tricherie lors des tournois en ligne. Nintendo se réserve le droit de demander aux joueurs des informations sur la console ou le compte pour éviter la triche (comme, mais sans s'y limiter: le surnom dans le jeu, le numéro d'assistance, le numéro de série de la console, etc.). Nintendo s'engage à ne pas partager les informations des joueurs avec des sociétés externes.

Le fait de ne pas fournir ces informations supplémentaires à la demande de Nintendo sera considéré comme un aveu de tricherie et entraînera donc des sanctions de disqualification de toute l'équipe de tous les événements Nintendo.

Conditions spécifiques

• La participation au tournoi est gratuite.

• Une connexion Internet est requise pour jouer en ligne. Pour utiliser les services en ligne, vous devez créer un compte Nintendo et accepter le contrat correspondant. La politique de confidentialité du compte Nintendo s'applique. Certains services en ligne peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Pour jouer en ligne, vous avez besoin d'un abonnement en ligne payant.

• L'organisation et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité pour les erreurs, annulations, reports ou modifications de prix, dans la mesure où le maximum autorisé par la loi belge ;

• Organisation : Nintendo Benelux – Belgium Branch, Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers

- En participant au concours, le participant déclare qu'il/elle :
    - Accepte explicitement que Nintendo puisse utiliser les photos et vidéos prises lors de sa participation au concours à des fins promotionnelles ou de marketing, sans autre notification. Cet usage comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, la reproduction, la distribution, la communication et la divulgation au public des photos et des vidéos, sous toute forme et par tout moyen de communication (imprimés, sous forme électronique, par internet, par le biais d'applications, télévision, radio, cinéma, etc.). Le participant n'aura droit à aucune compensation supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, en contrepartie de cet usage. Le droit d'utiliser les photos est octroyé pour la durée des droits sur la photo, sans restriction territoriale. Nintendo est habilitée à transférer ce droit ou à octroyer des licences sur ce droit à des tiers, et plus particulièrement à des entreprises affiliées. Nintendo veillera à ce que l'usage fait des photos ou vidéos ne soit pas de nature à jeter le discrédit sur les participants concernés, mais son droit d'usage des photos et vidéos ne sera pas autrement restreint. Les participants renoncent de manière définitive à leur droit de contrôler ou d'approuver la version finalisée du produit, de l'image, du collage, de la vidéo, de l'application, du matériel publicitaire, du script vidéo ou des imprimés qui pourraient être utilisés en combinaison avec ces photos et/ou vidéos.

- Reconnaît expressément et accepte que son nom, son lieu de résidence et sa photo soient publiés sur le(s) site(s) Internet, (le cas échéant, à compléter par d'autre sites], conformément aux conditions applicables sur ce(s) site(s) et que le participant déclare avoir lues et acceptées.

Déclaration en matière de vie privée

Nintendo respecte vos droits en matière de protection de vos données personnelles. La succursale belge de Nintendo Benelux B.V., dont le siège social se situe Italiëlei 124 bus 102, B-2000 Anvers, en tant qu'organisateur de ce concours et Nintendo of Europe GmbH, Herriotstrasse 4, 60528 Frankfort, Allemagne (conjointement « Nintendo »), qui exploitent le site nintendo.be et nintendo.nl, utilisent et traitent vos données personnelles uniquement dans la mesure et pour le temps nécessaire pour le concours, conformément à la loi sur protection de la vie privée du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'exécution.

Vos données personnelles sont également traitées pour permettre votre participation au concours. En particulier, sauf stipulation contraire prévues dans les présentes conditions, Nintendo ne transmettra pas vos données à un tiers et/ou ne traitera/utilisera pas vos données à des fins promotionnelles ou autres que celles mentionnées de manière expresse (les sociétés qui sont susceptibles d'offrir des services dans le cadre de l'organisation du concours agissent au nom de Nintendo, sont obligées de traiter les données conformément aux principes ci-décrits et ne sont pas considérées comme des tiers).

Le traitement de vos données personnelles a lieu sous le contrôle et la surveillance de Nintendo Benelux B.V., succursale belge et de Nintendo of Europe GmbH. Nintendo a pris les mesures nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées aient accès à vos données personnelles et/ou que celles-ci soient traitées de manière illégitime, perdues de manière accidentelle, endommagées ou détruites. Dans la mesure où vos données sont accessibles à des sous-traitants, Nintendo a pris les mesures contractuelles nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de vos données, et plus particulièrement, leur traitement conformément aux prescriptions de la loi pour la protection de la vie privée du 8 juin 1992 et de ses arrêtés d'exécution.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander par écrit que des données erronées soient corrigées. En participant au concours, vous acceptez le traitement de vos données personnelles tel que décrit ci-dessus.